

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité
Entre L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2022-2023

Saison complète du 4 mars 2022 au 17 février 2023

Saison réduite du 10 juin 2022 au 17 février 2023

Les vendredis de 17H00 à 19H00

Et 18 à 19h hors livraison légumes

chez Yann PIERREL

3 bis chemin des bruyères

88290 THIEFOSSÉ

En cas de problèmes contacter / Isabelle au 06 04 08 16 12

Ou l'AMAP au 07 89 71 36 96



Et le producteur :

Béatrice et Pascal LEUVREY

2263 Route des Tayeux

88290 SAULXURES/MOSELOTTE

03 29 23 00 38

CONTRAT DE FROMAGES FERMIERS, TOMME et LAIT en BIO

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email : @

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire du lait et des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés du lait et des fromages toutes les deux semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consommateurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:

- Je m'engage pour une saison à chercher mes produits ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

Si je prends du lait, Je m'engage à fournir un nombre de bouteilles suffisant pour assurer le roulement (2 fois au moins le nombre de litres demandé par livraison)

4 mars	18 mars	1 avril	15 avril	29 avril	13 mai	27 mai	10 juin	24 juin	8 juil	22 juil	5 août	19 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
2 sept	16 sept	30 sept	14 oct	28 oct	10 nov	25 nov	9 déc	6 jan	20 jan	3 fév	17 fév	
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:

- Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvrey sur la base de ce contrat pour un montant de : €.
- Le paiement est effectué par un ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) libellés à l'ordre de Béatrice Leuvrey. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement les 4 mars 2022, 1^{er} juin 2022, 1^{er} septembre 2022, 1^{er} décembre 2022.

Fait à le

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY

L'adhérent :

C O M M A N D E

Saison complète (soit 25 distributions)

Saison réduite (soit 18 distributions)

	Fromage type munster			Type Munster blanc du Jour ½ sel	Tomme	Lait cru
	Normal 400 g 5,40 €	Normal 300 g 4,05 €	Cumin 300 g 4,20 €	Petit 3,75 €	250g 3,75 €	Le Litre 1 €
A chaque distribution Soit <u>25 fois</u> ou 18 fois						
Distribution A . Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois						
Distribution B Soit <u>12 fois</u> ou 9 fois						
Prix unitaire pour 1 livraison						
Prix total des livraisons						
TOTAL GENERAL			 Chèques		

EXEMPLE DE COMMANDE :

Saison complète (soit 25 distributions)

Saison réduite (soit 18 distributions)

	Fromage fermier			Fermier blanc du jour ½ sel	Tomme	Lait
	Normal 400 g 5,40 €	Normal 300 g 4,05 €	Cumin 300 g 4,20 €	Petit 3,75 €	250 g 3,75 €	Le litre 1 €
A chaque distribution Soit <u>25 fois</u> ou 18 fois					1	2
Distribution A Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois		2				
Distribution B Soit <u>12 fois</u> ou 9 fois	1					
Prix unitaire pour 1 livraison	5,40 €	8,10€			3,75 €	2
Prix total des livraisons	12x5,40= 64,80	13x8,10 =105,30			25x3,75 =93,75	25x2 =50
TOTAL GENERAL	64,80+105,30+93,75+50 =313,85			Soit 3 chèques de 80 € et 1 chèque de 73,85 €		